

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 mars 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 907)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL595

présenté par
M. Caure, rapporteur

ARTICLE 15

À la première phrase de l'alinéa 12, substituer aux mots :

« le bénéficiaire de l'autorisation »

les mots :

« l'agent mentionné au premier alinéa dudit I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de cohérence.